

Mutations au 01/09/2018

Nous venons d'apprendre que les dernières pistes avancées par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique le 25 mai dernier, prévoient la suppression des CAPL de mutation.

Pour la CGT, les organismes consultatifs constituent un des piliers du statut général.

Ils sont également un outil essentiel pour la vie des agents, pour leur carrière et pour une gestion transparente et démocratique.

Un certain nombre d'éléments laisse à penser que la volonté du président de la République et du gouvernement est de réduire, voire de casser les outils du dialogue social et les moyens des représentants des personnels. C'est un profond recul des droits syndicaux et des droits et garanties de tous les fonctionnaires.

En haut lieu, d'aucuns estiment que nos garanties actuelles freinent les restructurations.

Les agents sont actuellement positionnés sur des postes en fonction des souhaits exprimés. Demain, ils risquent d'être affectés uniquement selon les nécessités de service.

Une réunion sur le « dialogue social » a eu lieu le 22 juin dernier.

C'est bien une remise en cause profonde du contenu, du rôle et du fonctionnement des CAP qui est programmée avec pour objectif final la création d'une nouvelle « instance collective » qui regrouperait les compétences des CT, des CHSCT et des questions de ressources humaines collectives.

La C.G.T. Finances Publiques a dénoncé les conséquences de telles évolutions pour les personnels et l'exercice des missions .

Si les CAP sont vidées de leur contenu, quelle sera la défense des dossiers des personnels sur les questions de mutation/mobilité, de promotion, de déroulement de carrière et recours, de discipline ?

Nous militons pour un renforcement des prérogatives des CAP et nous refusons de fait cette nouvelle instance collective.

La DRFiP 31 s'illustre par sa volonté de démanteler le réseau dans le cadre de l'ASR 2019.

Avant son départ, le Directeur a communiqué ses dernières annonces concernant la destruction de nos missions et services. En témoignent les suppressions annoncées de trésoreries, les fusions de trésoreries, de SIE, de SIP, de SPF et le transfert de la gestion de communes entre services.

Dans le cadre de ces restructurations, les personnels sont dans l'incertitude sur leur affectation future.

Concernant la C.A.P. locale de ce jour, nous souhaitons insister sur la faiblesse du mouvement des inspecteurs. Dans notre département, les arrivées ne correspondent pas aux besoins.

Malgré le développement des activités liées à l'aéronautique et malgré une augmentation importante de la population, les services de la Haute Garonne ne bénéficient pas des emplois indispensables à l'exercice de l'ensemble des missions.

Les postes vacants restent nombreux dans plusieurs spécialités
(Toulouse-gestion, Toulouse-contrôle ...)

Aujourd'hui, de nombreux services sont en difficulté.

Les affectations des inspecteurs ALD Toulouse et ALD 31 ne permettront pas de satisfaire les impératifs de l'ensemble des structures et la situation de l'emploi reste très difficile dans le département.